

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 DDEES 160G Adhésion à l'association Acteurs du Tourisme Durable (2^e), relevant de l'économie sociale et solidaire.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose d'adhérer financièrement à l'association Acteurs du Tourisme Durable ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une adhésion financière de 500 euros est accordée à l'association Acteurs du Tourisme Durable, domiciliée 21 rue Blondel (2^e).

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 500 euros, sera imputée au chapitre 011, rubrique 911, nature 6281, du budget de fonctionnement du Département de Paris 2013.